«Yves DETRAIGNE - Projet de loi « Justice au 21ème siècle » : « Vous ne pouvez modifier considérablement le système judiciaire sans en débattre au Sénat »»

31/05/2016

Yves DETRAIGNE - Projet de loi « Justice au 21ème siècle » : « Vous ne pouvez modifier considérablement le système judiciaire sans en débattre au Sénat »

Yves Détraigne, sénateur de la Marne, a interpellé aujourd'hui le Garde des Sceaux sur le projet de loi « Justice du 21ème siècle » : « votre Gouvernement refuse qu'il y ait deux lectures de ce texte dans chaque assemblée ».

Alors que la première lecture du projet de loi « Justice du 21ème siècle » a eu lieu au Sénat en novembre 2015, « *l'Assemblée nationale a rajouté 55 articles à un texte qui en comportait initialement 54* » a rappelé Yves Détraigne, avant de préciser que « *certaines des nouvelles dispositions vont modifier considérablement notre organisation judiciaire* ».

Le texte prévoit par exemple « *la suppression du juge d'instruction quand il n'y a pas de pôle d'instruction - soit dans 25 départements - ou encore une réforme du divorce par consentement mutuel sans juge* » a-t-il ajouté.

Le sénateur a trouvé inacceptable « *que le Sénat ne puisse pas discuter de mesures aussi importantes* : c*omment peut-on accepter de voir figurer dans une loi touchant à la justice 50 % de dispositions dont nous n'avons même pas débattu ?!* »

Pour l'élu de la Marne, « *le Gouvernement fait bien peu de cas de l'avis du Sénat et s'assied sur l'esprit de la Constitution* », puisqu'en effet, l'article 45 de la Constitution prévoit deux lectures dans chaque chambre, « *la procédure accélérée étant une exception et devant se justifier* ».

« *Comptez-vous entendre notre demande et revenir sur cette décision afin de permettre une deuxième lecture devant le Sénat et témoigner ainsi de votre attachement au bicamérisme et à l'ensemble de la représentation parlementaire ?* » a-t-il conclu.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC